



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Dépose de câbles Télécoms - Rue des casernes et rue de la côte - CIRCET -
ARR 2025-06-10-77**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise CIRCET, 213, rue Pierre Marti 25460 Etupes
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de dépose de câbles télécom dans chambre, sur chaussée pour Orange, rue des casernes et
rue de la côte à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de dépose de câbles télécoms dans les chambres sur chaussée pour Orange
auront lieu à SELONCOURT, rue des casernes et rue de la côte . Ces travaux se dérouleront entre le
15 juillet 2025 et le 30 juillet 2025.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des véhicules se fera
sur une seule voie et sera réglementée par alternat manuel.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de
chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la
Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 19 juin 2025
Jean-Marc ROBERT,
Adjoint à la Voirie et à la circulation

